



COMMUNIQUÉ

Le rebond de l'apprentissage en 2016 a été porté par les services de l'État

Ce que l'on peut lire

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés a augmenté de 1,9 % l'an dernier, selon une étude du ministère de Travail. Une hausse portée notamment par les services de l'État, avec 4 300 embauches, soit une escalade de 64,7 % en un an.

L'année dernière, l'apprentissage a eu le vent en poupe dans les services de l'État. Selon une étude publiée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, 4 300 contrats d'apprentissage y ont été signés en 2016, soit une hausse de 64,7 % par rapport à 2015. Au total, le nombre de nouvelles embauches en apprentissage a crû de 1,9 % l'année dernière – ce qui n'était pas arrivé depuis 2012 –, s'élevant à 288 700 contrats, dont 275 300 dans le secteur privé (+ 1,2 %) et 13 400 dans le secteur public (+ 19,4 %).

La croissance observée dans la sphère publique et notamment au sein des services de l'État (hors établissements publics administratifs sous la tutelle des ministères) s'explique par les décisions prises par le précédent exécutif lors de la grande conférence sociale de juillet 2014. À cette occasion, François Hollande, avait souhaité donner une nouvelle impulsion au dispositif afin d'atteindre 4 000 apprentis dans la fonction publique d'État en 2015, puis 10 000 en 2016.

Un objectif finalement atteint, la fonction publique d'État (ministères et établissements publics confondus) ayant en effet embauché 10 780 nouveaux apprentis entre 2013 et 2016, selon des chiffres de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Stagnation dans les collectivités

Même si elles restent les *“premières utilisatrices de l'apprentissage en réalisant 39 % des embauches”*, les collectivités territoriales *“voient leur effort de recrutement stagner en 2016 après avoir fortement diminué en 2015”*. Celui-ci baisse ainsi de 0,2 % en 2016 après - 13,9 % en 2015.

La chute des contrats d'apprentissage dans le secteur local est plus ou moins prononcée selon le niveau de collectivités observé. Alors que les régions et les départements ont respectivement réalisé 23,6 % et 8,8 % d'embauches en contrats d'apprentissage en moins l'année dernière, le nombre de nouveaux contrats signés par les communes a quant à lui augmenté de 4,3 % entre 2015 et 2016. Les services statistiques du ministère du Travail ne donnent néanmoins pas le détail des embauches effectuées au sein de ces exécutifs locaux.

Plus vieux et plus diplômés que dans le privé

L'étude de la Dares s'intéresse également au profil des apprentis du secteur public. En 2016, on comptait ainsi plus de femmes et plus de diplômés parmi les nouveaux embauchés dans la sphère publique que dans le secteur privé. 50,5 % des apprentis étaient ainsi des femmes contre 34,4 % dans le privé.

“Seuls 14 % des nouveaux apprentis n'ont aucun diplôme ni titre professionnel [contre 32 % dans le privé, ndlr], 31 % sont diplômés de l'enseignement supérieur [21 % dans le privé, ndlr]”, précisent les services du ministère du Travail. 32 % des apprentis embauchés dans le secteur public ont par ailleurs plus de 22 ans, contre 18 % de leurs homologues recrutés dans le privé.

Commentaire

Le Ministère des armées s'engage en faveur de l'alternance dans le cadre du plan du développement de l'apprentissage au sein de la fonction publique de l'État. La campagne de recrutement 2017 des apprentis du Ministère des armées est lancée avec un objectif de 1195 contrats au 31 décembre 2017.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les 9 régions suivantes : Ile-de-France, Occitanie, Bretagne, Bourgogne - Franche Comté, Centre - Val de Loire, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire), le contrat d'apprentissage constitue une opportunité de suivre une formation sanctionnée par un diplôme et d'acquérir des compétences professionnelles par l'exercice d'un métier, ceci tout en percevant une rémunération.

Le développement de l'apprentissage contribue à la diversification des recrutements.

Toutes les offres d'apprentissage du Ministère des armées sont diffusées sur le site de la fonction publique, pour une multitude de spécialités (logistique, RH, finance, informatique, bâtiment, restauration, maintenance, ...).

Rappelons que le **SNPTP-FO** a édité en 2016 plusieurs fiches techniques constituant un « guide » de l'apprentissage.

Paris, le 6 septembre 2017

SNPTP